

CHAPITRE 10 - RÈGLES APPLICABLES A LA COUPE DE FRANCE PAR EQUIPE DE 4 à 6 JOUEURS

JOUEURS ADMIS

Tous les joueurs licenciés sont admis à participer à la Coupe de France par équipe de 4 à 6 joueurs.

Les équipes devront s'inscrire au préalable auprès du président de la CCR, avant le 31 janvier 2018.

Le règlement définitif et l'organisation seront établis en fonction du nombre d'équipes engagées.

).

ORGANISATION : *sera définie ultérieurement en fonction du nombre d'équipes*

Un match gagné au stade régional de la coupe de France apportera 500 PCN aux joueurs qui auront participé à 1 quart temps au moins

Au niveau du Comité, l'équipe championne, directement qualifiée pour le championnat de France, aura 6 PP. la deuxième équipe aura 5 PP.

Au niveau de la zone, les équipes gagnantes du premier tour auront 2 PP et celles du deuxième tour 3 PP.

DATE ET LIEU DE L'ÉPREUVE

1 ^{er} tour	LIEU	VILLESEQUELANDE
	DATE	14 avril 2018
2 ^{ème} tour	LIEU	
	DATE	
ENGAGEMENT (par joueur et par séance)		5€

Point important en Coupe de France

Pour participer à la Finale Nationale un joueur doit avoir participé au moins un match au stade « Comité » ou « Zone ».

Article 73 : COMPOSITION DES ÉQUIPES.

1) Les équipes sont composées au minimum de 4 joueurs, avec un maximum de 6 joueurs.

De nouveaux joueurs peuvent compléter l'équipe en cours d'épreuve durant **le stade des épreuves de comités ou de ligue** à condition :

- de n'avoir participé à aucun match la même saison,
- de ne pas porter le nombre de joueurs à plus de 6,
- d'être d'un classement (série et couleur) au maximum égal au 4e joueur de l'équipe.

NB : Une équipe inscrite à 6 ne peut plus modifier sa composition quelles que soient les circonstances, une fois la compétition commencée. L'indice équipe ne bouge plus si on est inscrit à 6 mais la composition de l'équipe peut bouger tant que l'on n'a pas joué un match.

Aucun joueur ne peut participer aux Finales Nationales s'il n'a pas disputé au moins un match au sein de son équipe **au stade comité ou Zone** même en cas de force majeure. On ne peut faire entrer de nouveaux joueurs en cours de quart-temps sauf dans le cas prévu à l'article 17 du Fascicule 6.

2) Choix de l'équipe remplaçante suite à un forfait (dans la cas d'un KO direct) :

- choisir l'équipe qui a perdu contre l'équipe qui fait forfait.
- Si cette équipe refuse sa qualification, alors prendre l'équipe qui a perdu avec la meilleure différence de points.
- Si égalité alors l'équipe ayant le plus grand bonus.

Voir détail article 73 du règlement fédéral.

Attitude de l'arbitre qui constate une faute de jeu (RC par exemple) mais le camp adverse ne s'en rend pas compte. Il est confirmé que l'arbitre doit intervenir dès la donne terminée. ???

POINTS BONUS Coupe de France

	1ère Série	2ème Série	3ème Série	4ème Série
Nationale	0			
Pique	0,5	3,5	5,5	7,5
Cœur	1	4	6	8
Carreau	2	4,5	6,5	8,5
Trèfle	3	5	7	9
Non classé				9

PRÉCISION SUR LES POINTS BONUS

Un bonus (en points match) est attribué à chaque équipe en début de saison lors de son inscription en tenant compte du dernier classement National. (Voir l'article 74 du règlement des compétitions)

L'addition des points-bonus (ou points de match) s'effectue sur les 4 joueurs les mieux classés de l'équipe, selon le barème en vigueur.

Choix de l'équipe remplaçante suite à un forfait :

- Choisir l'équipe qui a perdu contre l'équipe qui fait forfait

Voir détail article 73 du règlement fédéral.